



# LES ECHOS DU MONTE A REGRETS 2024



*Les Echos  
du "Monte à Regret"*



Avril 94

*Les Echos  
du  
"Monte à Regret"*

Saison 2004

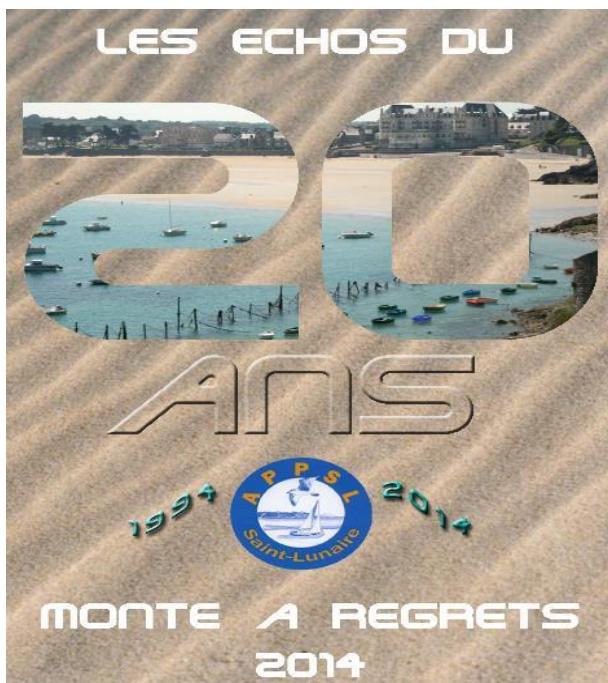


APPSL-APPSL-APPSL-APPSL-APPSL



1994 -2024

Les 30 ANS DE L'APPSL !





# Le mot du Président



Chers adhérents et adhérentes,

Je vous écris ce petit mot en regardant par la fenêtre, non pas un paysage de neige comme il y a bien longtemps, mais un tapis de fleurs de printemps ; drôle de climat ! Encore pour cette année, et depuis plusieurs années et en particulier en 2023, nous avons constaté les faibles prises de certaines espèces, je ne suis pas un spécialiste mais quand même, quels changements ! : les petits maquereaux de la Saint-Jean quasi absents, les lieux qui trouvent certainement de la nourriture dans des eaux plus froides et bien loin de nos côtes, sans oublier la surpêche quand nous voyons la taille du nouveau chalutier de Saint-Malo et ses capacités de prises...

Pauvres plaisanciers que nous sommes, seront-nous une fois de plus considérés comme les destructeurs de la mer ? Avec le dragage côtier au ras de nos mouillages même de nuit, que pourrons nous pêcher dans quelques années ? Sans oublier les contraintes, les réglementations imposées par des bureaucrates qui n'ont jamais pratiqué la pêche...

Un petit point sur l'année passée :

- L'Assemblée Générale : comme toujours une bonne participation, certaines améliorations avec surtout la mise en service du terminal carte bleue, un rappel sécurité par la SNSM, et en plus un petit cadeau pour nos adhérents sans oublier notre traditionnel pot de l'amitié.
- Le Bal du 14 juillet : beaucoup de monde mais nous avions prévu les stocks ! Merci encore à nos bénévoles, amis et membres du bureau car le bénéfice est pour l'APPSL, ce qui nous permet d'acheter du matériel pour les manifestations et faire vivre l'association.
- La Journée du Pêcheur : très bonne participation au repas, malheureusement la sortie en mer a dû être annulée en raison des mauvaises conditions météo et pour des raisons de sécurité évidentes, je tiens une fois de plus à remercier les nombreux bénévoles pour le montage des stands, ainsi que les Services Techniques de la mairie, sans oublier les bénévoles qui ont tenus les stands pour la journée et les membres du bureau avec leurs familles et leurs amis ainsi que l'équipe de boulistes. Pas de poissons, dommage pour nos touristes ; Pour cette année il faudra prévoir un stock de sardines... J'ai une pensée pour nos amis, qui ont la veille du concours, suite à la très forte tempête (des vents à plus de 100km/h rarement vu en plein été depuis au moins 25 ans), ont trouvé leur bateau détruit ou endommagé.

- Le repas de fin de saison : participation d'une centaine de convives ; Merci à la direction du CCAS pour son accueil et la mise à disposition de son matériel ; Merci aussi à l'équipe du traiteur pour ses prestations.
- Cette année vous avez constaté des travaux sur la cale du Décollé, ainsi que sur les rambardes du monte à regrets et les passerelles ; merci aux Services Techniques car cela permet un peu plus de sécurité pour la bande de jeunes que nous sommes !

Maintenant vous pouvez consulter toutes les éditions de notre petit journal « Les échos du Monte à Regrets », Merci à notre secrétaire J-F SECRETAIR qui les a scannés pour pouvoir les consulter sur le site internet. Que de souvenirs à regarder !

**Pour 2024 : N'oubliez surtout pas les 30 ans de l'APPSL !**

Nous avons fixé la date des festivités pour le 24 aout 2024 afin que pour une fois nos résidents secondaires puissent participer à la fête, j'espère qu'ils en seront heureux, vous aurez tous les renseignements sur le site, lors de l'AG, par courrier et par mail...

Sinon, toujours les mêmes problèmes : disparition des casiers, touchettes entre les bateaux, ensuite les longueurs de chaines et aiguillettes qui s'allongent, entretien des mouillages, mise en place des témoins en fin de saison..., Bonjour le stress pour le président et les membres du bureau !

Je remercie de tout cœur Monsieur RUELLAN YVES et Monsieur CELLIER SERGE, membres du bureau depuis de nombreuses années (respectivement 25 ans et 10 ans) et qui ont fait beaucoup pour l'association et qui souhaitent prendre du repos ; Merci à eux !

Cette année nous avons perdu malheureusement quatre bénévoles de la journée de la pêche qui ont tenus les stands pendant de nombreuses années : Monsieur JOURDAN JOËL, Monsieur FRETAY JACQUES, Monsieur HEUZE ALAIN, Monsieur LEGUILCHER YVES ; je présente à leurs familles mes sincères condoléances.

Enfin, un grand merci aux bénévoles, aux membres du bureau toujours sur le pont, au yacht club et son personnel, à la mairie de SAINT-LUNAIRE et ses Services Techniques pour leur soutien, à la station SNSM de DINARD qui nous a porté assistance plusieurs fois de jour comme de nuit sur notre plan d'eau.

J'ai passé de très bons moments avec vous pendant 27 ans de présidence et je pense prendre ma retraite lors de l'AG 2025.

Vivons pleinement les 30 ANS de l'Association cette année lors de ses rendez-vous habituels et incontournables, je compte sur vous !

**Bon vent, Bonne mer, Bonne saison 2024.  
Le Président**



# **COMPOSITION DU BUREAU 2023**

Président :	Mr COLLET Christian tél : 06 07 87 51 04
Vice-Président :	Mr BOULEAU Jean-Noël
Secrétaire :	Mr SECRETAIN Jean-François
Secrétaire adjoint :	Mr SELLIER Pierre
Trésorier :	Mr ROZE Alain
Trésorier adjoint :	Mr RICHARD René
Membre :	Mr CELLIER Serge
Membre :	Mr COCHERY Sébastien
Membre :	Mr JOURDAN Dominique
Membre :	Mr MOTTAY Michel
Membre :	Mr RUELLAN Yves
Membre :	Mr CASANOVA Gérard

## NOUS CONTACTER :

Mail : [bureau@appsl-saint-lunaire.fr](mailto:bureau@appsl-saint-lunaire.fr)  
ou : [appsl.saintlunaire@gmail.com](mailto:appsl.saintlunaire@gmail.com)  
Internet : <http://www.appsl-saint-lunaire.fr>

## NUMEROS UTILES :

CROSS : 196  
SNSM DINARD : 06 82 45 68 85



# LES INFOS DU COMITE

## TARIFICATION ANNUELLE – PAIEMENT REDEVANCE :

**Cotisation d'adhésion pour le titulaire à l'APPSL : 20 €**

**Cotisation d'adhésion pour copropriétaire non conjoint(e) du titulaire : 20 €**

Cotisation sympathisant à l'APPSL : **15 €**

Tarif inscription liste d'attente : **10 €**

Cotisation « passerelle » : **25 €** (à régler à l'APPSL)

Cotisation navette : **145 €** (à régler à l'APPSL)

Tarif descente ou remontée bateaux par YCSL : **20 €**

Pour l'année 2024, les redevances des mouillages et « va et vient » ont été fixés par le conseil municipal de Saint Lunaire et sont à payer en Mairie.

Mouillage pour bateau < à 7 m : **90 €**

Va et vient : ----- : **25 €**

Mouillage d'hivernage du Goulet : **30 €**

### RAPPEL :

La copie de l'attestation d'assurance est obligatoire et doit être fournie lors du paiement de la redevance à la mairie. Le paiement ne sera pas accepté en cas d'absence de l'attestation d'assurance couvrant la période annuelle.

**Les redevances et adhésion sont à payer avant le 1<sup>er</sup> mai.**

**Tout retard de paiement (redevance, adhésion) sera considéré comme abandon de l'emplacement et engagera une procédure d'exclusion.**

## DOCUMENTS ADMINISTRATIFS :

Pour la mise à jour du fichier de l'association, transmettre les changements intervenus depuis la dernière assemblée générale (bateau, adresse, téléphone portable ou fixe, ...).

Vos demandes de mouillages, va et vient, passerelle et permutation doivent être transmises avant le 1<sup>er</sup> février afin qu'elles soient prises en compte.

**Les demandes non renouvelées seront éliminées** des listes d'attente en cours.

## ZONE DE MOUILLAGE :

Nous vous rappelons que les longueurs (sous la bouée) des chaînes doivent respecter les dimensions suivantes :

Ligne au-dessus du zéro des cartes : 16 m maximum

Ligne C : 14 m maximum

Ligne A et B : 13 m maximum

➤ **Le contrôle annuel de la ligne de mouillage est obligatoire.**

➤ **Les chaînes hivernées dans l'huile, gasoil ou autres substance susceptibles de polluer sont interdites.**

➤ Le bateau amarré à la chaîne par une aiguillette doit se trouver le plus près possible de la bouée porteuse.

➤ La bouée porteuse est de couleur blanche avec les N° du mouillage et N° bateau.

➤ Enlever pour l'hiver la bouée et la chaîne (ou l'ensabler) ainsi que les va&vient.

➤ **En cas de problème ou d'incident, prévenir le Président : 06 07 87 51 04**

# LES RENDEZ-VOUS DE 2024 : DATES A RETENIR

## DESCENTE DES CHAINES :

	1 <sup>ère</sup> descente de chaines	2 <sup>ème</sup> descente des chaines
Date	<b>Mardi 12 mars</b>	<b>Mardi 9 avril</b>
RDV au YCSL	13H30	13H30
Départ tractopelle remorque	13H45	13H45
Heure Basse Mer	<b>BM à 15h42</b>	<b>BM à 15h35</b>
Coefficient	115	113
Hauteur d'eau	<b>H 0,1M</b>	<b>H 0,4M</b>

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Samedi 20 avril 2024

17h30 Salle Aimé Le Foll

En présence de la SNSM station de Dinard

*A cette occasion vous pourrez vous procurer leur superbe annuaire des marées de la S.N.S.M (minimum 5€). Merci d'avance pour eux.*



## RAID ÉMERAUDE DU YCSL

Date : 28-30 juin

*Nous aurons besoin de bénévoles pour assurer le montage et démontage des barnums ainsi que la sécurité sur le plan d'eau.*



## PARDON DE LA MER (date communiquée ultérieurement)



## FEU d'ARTIFICE

Date : 17 Juillet

Bar - galettes saucisses - crêpes  
Bénéfice au profit de l'A.P.P.S.L.



## JDP : JOURNÉE DE LA PÊCHE

DIMANCHE 4 AOUT 2024



Marée coef : 75 PM : 08h09 avec 10.88m BM : 14h51 avec 2.72m

Partie de pêche réservée aux membres de l'A.P.P.S.L., du Y.C.S.L. et de l'A.P.T.P.35, et sur invitation. Présence de la SNSM station de Dinard



## REPAS DES 30 ANS DE L'APPSSL

Le samedi 24 AOUT 2024

Salle Omnisport P Lebreton, à partir de 19H00

## REMONTÉE DES CHAINES :

	1 <sup>ère</sup> remontée de chaines
Date	<b>Vendredi 18 octobre</b>
RDV au YCSL	13H30
Départ tractopelle remorque	13H45
Heure Basse Mer	15h25
Coefficient	112
Hauteur d'eau	<b>H 0,75M</b>

# BILAN FINANCIER 2023

=====

## Trésorerie au 07 janvier 2024 :

<b>LIVRET A</b>	8770,88 €
<b>CCP</b>	5170,91 €
<b>CAISSE</b>	150,00 €

**TOTAL CREDIT 7 JANVIER 2024 : 14091,79 €**

## Quelques chiffres pour l'année 2023

PRINCIPALES DEPENSES				RECETTES	
Assurance MMA	150,00 €	Navette YCSL	7 420,00 €	Navette	7 420,00 €
Frais gestion CB SUM UP	49,47 €	Pot (AG,...)	543,07 €	Adhésion	2 028,00 €
Frais gestion compte CCP	173,60 €	Achat cadeau sac étanche	533,28 €	<i>Journée pêcheur</i>	<b>3 893,24 €</b>
Frais gestion site internet	134,17 €	Achat gobelet	412,00 €	<i>Feu d'artifice</i>	<b>2 692,56 €</b>
Achat bureautique	575,31 €	Don SNSM	250,00 €		
Achat fleurs obsèques	292,40 €	Intervention Le Tanet	151,14 €		
Achat matériel divers (banderoles...)	239, 49 €	<i>Repas fin de saison</i>	<b>1 189,99 €</b>		

## Bilan des principales activités :

	<b>JOURNEE DU PECHEUR</b>	<b>FEU ARTIFICE</b>	<b>REPAS FIN DE SAISON</b>
<b>RECETTES</b>	8828,24 €	6164,54 €	2355 €
<b>DEPENSES</b>	4335 €	3581,98 €	3544,99 €
<b>BENEFICE</b>	<b>3893,24 €</b>	<b>2692,56 €</b>	
<b>DEFICIT</b>			<b>1189,99 €</b>

## **FEU D'ARTIFICE 2023**

Comme d'habitude, l'A.P.P.S.L. a répondu présent pour participer aux festivités du 14 juillet à St-Lunaire qui est une belle soirée pour de nombreux Lunairiens et estivants présents pour passer une bonne soirée....

Grâce aux 21 bénévoles qui étaient sur le pont et à la manœuvre pour rassasier les papilles de tous, nous avons été victimes de notre succès avec une rupture de stock pour les galettes-saucisses (800 de consommées) et les 600 crêpes, aussi, sans compter les boissons.

UNE BELLE SOIREE que beaucoup de nos adhérents ont manquée, comme d'habitude nous vous avions demandé de faire l'effort de venir nous voir et de boire une bière en notre compagnie et déguster notre spécialité « la galette saucisse lunairienne »

Et comme d'habitude on ne vous a pas vu ou très peu d'entre vous mais CEUX qui étaient là ont passé une bonne soirée



**ALORS ON VOUS ATTEND POUR LE FEU  
D'ARTIFICE DU 17 JUILLET 2024**

## **JOURNEE DU PÊCHEUR DU DIMANCHE 6 AOUT 2023**

### **Partie de pêche annulée !!! ...**

Il faut dire que la veille la tempête ANTONI s'était fait durement sentir, occasionnant de gros dégâts sur le plan d'eau de Saint Lunaire entre autres. Des rafales à 55 Nœuds ont causé la perte de nombreux bateaux, voiliers et semi rigides. Aussi au petit matin la mer était encore formée et la prudence nous a fait annuler la partie de pêche.

La restauration a été maintenue car le vent avait bien molli... Et c'est avec beaucoup de bonheur que nous avons eu la visite de nombreuses personnes, le soleil était aussi au rendez-vous et sa chaleur bien présente.

Cette journée festive s'est parfaitement déroulée, pas trop d'attente sur les différents stands, (frites, moules, galettes ...) et a ravi tous les participants même sans la pêche du jour.

L'année 2024 verra l'anniversaire des 30 ans d'existence de l'association et nous vous donnons rendez-vous pour la 30<sup>ème</sup> JDP, toujours le premier dimanche d'Août.

Un grand merci aux bénévoles et au public venu participer.



**RENDEZ VOUS LE DIMANCHE 04 AOÛT 2024**

## **REPAS DE FIN DE SAISON 2023**



Le repas de fin de saison a été une réussite, bien sûr et tout le monde a été satisfait et du repas, et de l'ambiance ...il suffit de voir les photos sur le site de l'A.P.P.S.L.

ET comme le dit si bien notre ami René, on va tous se retrouver pour fêter l'anniversaire des 30 ans de notre association !

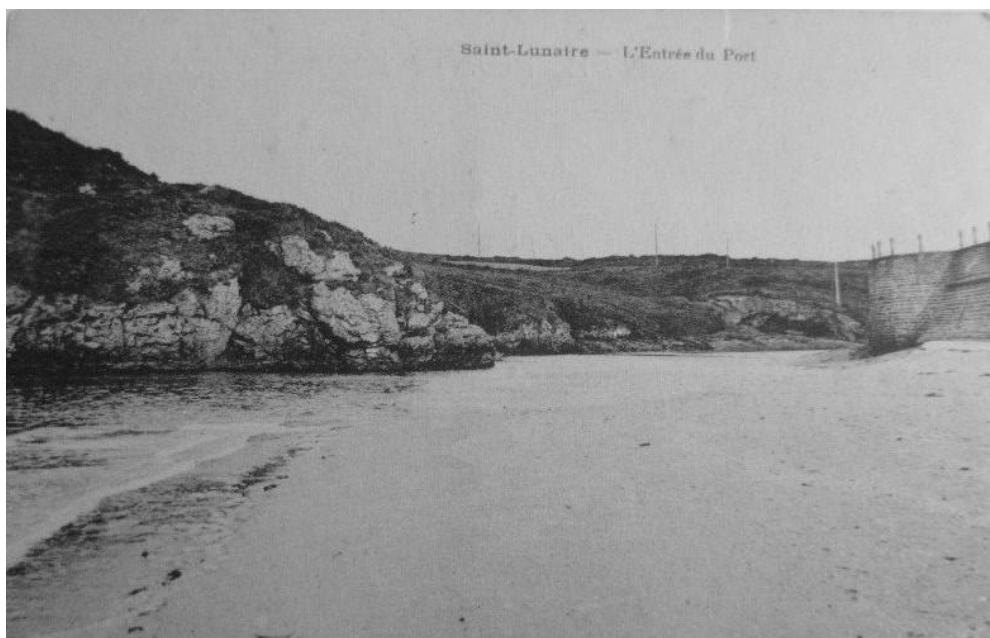
**NE RATEZ PAS CET EVENEMENT !**

**RENDEZ VOUS LE 24 AOÛT 2024**

**Repas des 30 ANS à la salle Omnisports P Le Breton**

*Menu et feuille de réservation dans les pages suivantes du M&R 2024*

## LE GOULET, autrefois....



## 2023 : Le réaménagement du Goulet

La zone du Goulet, bien connue pour son cadre magnifique marque l'entrée de St-Lunaire et nous offre des facilités pour l'hivernage, la mise à l'eau et la sortie de nos bateaux. Afin de concilier cadre paysager et nautisme, l'association avait proposé un réaménagement de la zone d'hivernage en prenant en compte la préservation du milieu naturel et en uniformisant l'ensemble des mouillages par l'installation de points d'ancrage enfouis type « ancre à vis ».

Le projet présenté par l'APPSL a été retenu par la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) qui a proposé une extension de l'A.O.T. (autorisation d'occupation temporaire) existante pour la Grand Plage avec son propre règlement et financement. La DDTM a pris en charge les travaux de nettoyage, l'achat des ancre à vis et divers matériels ainsi que la pose des mouillages en mandatant une société pour faire les travaux avec notre assistance (positionnement des mouillages et aide au nettoyage).

Les travaux se sont déroulés en deux phases : du lundi 31 juillet au mercredi 2 août par la société TSMB de St- Malo (assistée par les membres du bureau) et le mardi 26 septembre ensuite pour une dernière phase de « finition » par les membres du bureau, un adhérent de l'APPSL avec sa minipelle et les ST de la mairie pour l'évacuation des déchets.

Il a donc fallu retirer du sol pneumatiques, ferraille, traverses et autres matériaux (chaines, câbles, bouts d'amarre) avant de mettre les ancre à vis en lieu et place du piquetage effectué par l'APPSL pour matérialiser les emplacements des futurs mouillages. Et le plus dur : extraire et évacuer tous les déchets récoltés !

Une surprise vu la quantité sortie du sable et de la zone herbeuse !!



Au final, la dépollution de la zone a permis d'enlever et d'évacuer environ 7 à 8 tonnes de matériaux qui avaient servi depuis 50 ans (voir plus ?) à amarrer les bateaux dans cette zone :

- 10 pneus béton, (environ 1 tonne),
- 5 blocs bétons types corps mort (environ 2 tonnes),
- chaîne acier (environ 2,5 tonnes),
- 35 poutres en bois,
- 130 pneus,
- 300 kg de bouts.



La zone prévue pour 26 mouillages a accueilli ses premiers bateaux à la marée de septembre. Les emplacements sont matérialisés par des bouées noires pour l'embossage avant, l'amarrage se fait par double embossage (avant et arrière) et 4 emplacements, matérialisés par des bouées rouges, situés au plus près de la barrière servent pour des amarrages temporaires (avant mise sur remorque des bateaux).





## LES MEMBRES DU BUREAU DE L'APPSL



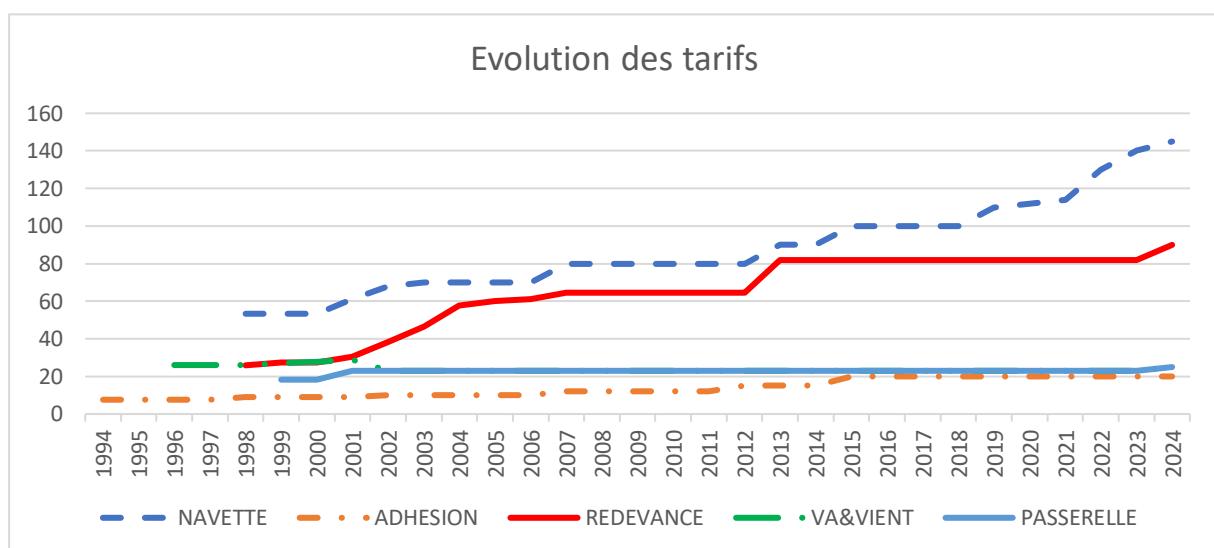
# L'APPSL sur 1994-2024

Une des premières AG :

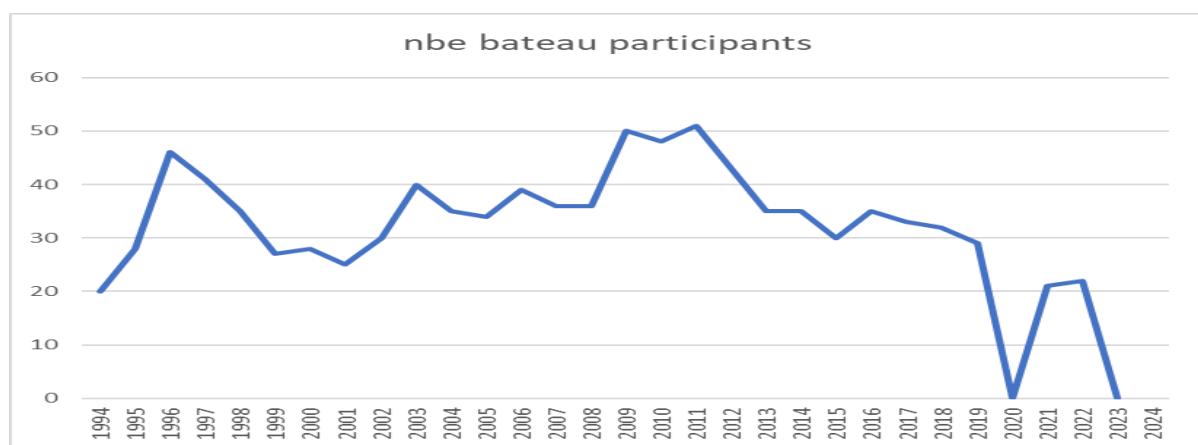


G. Clauer, le président P. Hardy et E. Macheras (de gauche à droite).

## EVOLUTION DES TARIFS



## LA JOURNÉE DE LA PÊCHE



# QUIZZ

**Quizz réservé aux membres adhérents et sympathisants de l'APPSL (sauf les membres du bureau et leurs familles) ; 1 seule réponse possible par question**

**Date limite de participation : le 1<sup>er</sup> aout 2024**

**Résultats proclamés lors de la JDP le 04 aout 2024 pour les 5 meilleures réponses ou tirage au sort parmi les meilleures réponses.**

1/ Combien de président ont été à la tête de l'APPSL ?

A : 1                    B : 2                    C : 3                    D : 4

2/ Combien de personnes ont été membres du bureau ?

A : 20                    B : 30                    C : 35                    D : 40

3/ combien de membres du bureau ont plus de 20 ans d'activité au sein du bureau ?

A : 2                    B : 3                    C : 4                    D : 5

4/ Combien de bateaux ont participé aux concours de pêche ?

A : 664                    B : 764                    C : 864                    D : 964

5/ Quel est le nombre record de participation de bateaux sur une JDP (journée de la pêche) ?

A : 49                    B : 50                    C : 51                    D : 52

6 / Quel est le poids (en kg) total de poisson pris lors de toutes les JDP ?

A : 4552                    B : 5552                    C : 6552                    D : 7552

7/ Quel est le record de poids (en kg) de poisson sur une JDP ?

A : 280                    B : 340                    C : 490                    D : 790

8/ En quelle année a eu lieu la dernière augmentation du prix de l'adhésion annuelle ?

A : 2014                    B : 2015                    C : 2016                    D : 2017

9/ En quelle année l'APPSL a-t-elle bénéficié de la navette du YCSL pour la première fois ?

A : 1998                    B : 1999                    C : 2000                    D : 2001

10 / Combien y -a-t-il d'annexes sur les va&vient ?

A : 31                    B : 41                    C : 51                    D : 61

11/ Combien de JDP ont été annulées ?

A : 1                    B : 2                    C : 3                    D : 4

12/ Quel est le premier lauréat du concours de pêche ?

A : M PRAT G                    B : M FILLAUD S                    C : M JAGOU Y                    D : M GOASDOUE Y



## FEUILLE RESULTATS DU QUIZZ

NOM :

Prénom :



QUESTIONS	A	B	C	D
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				

Nb : une seule réponse possible par ligne

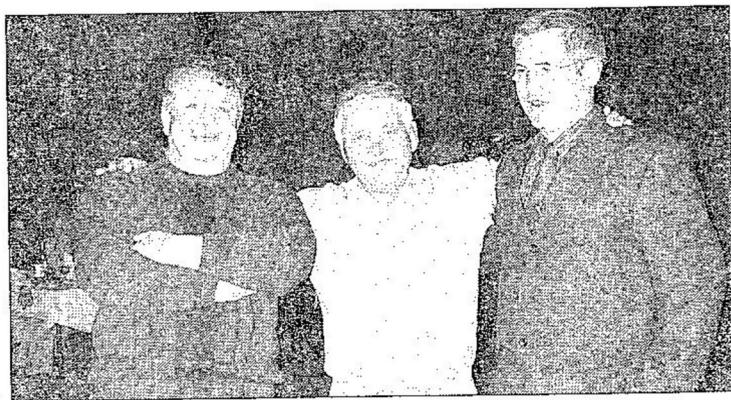
SIGNATURE :

### Saint-Lunaire

### Les pêcheurs-plaisanciers ont fêté leurs dix ans

Samedi soir, 208 convives étaient présents à la salle omnisports, à l'occasion du banquet d'anniversaire de l'association des pêcheurs plaisanciers, créée voilà dix ans par Patrice Hardy, premier président. « Le maire de l'époque, Pol Le Breton, avait accordé quelques mouillages aux plaisanciers, mais on sentait venir des petites tensions parmi certains pêcheurs professionnels. Nous avons alors créé cette association comptant des plaisanciers et des pêcheurs, comptant des membres issus de tous milieux sociaux, pour gérer les mouillages », précise Patrice Hardy.

Depuis l'époque des pionniers, l'association a su dépassionner les débats tout en prenant une place importante dans le tissu associatif local. « Nous apportons notre aide chaque fois que nous le pouvons, au Téléthon par exemple. Cet été, nous avons participé au ramassage des boulettes de fuel qui polluaient nos plages. On n'oublie pas d'aider les navigateurs en difficulté,



De gauche à droite, le maire, Michel Penhouët ; Christian Collet, président ; Patrice Hardy, président fondateur.

comme on a pu le faire lors des récents coups de vent », a-t-il ajouté. Estimant, après trois ans de présidence, que l'association pouvait naviguer sans son premier capitaine, Patrice Hardy a passé la barre à Christian Collet, second président de

l'APPPL, maître d'œuvre de la soirée. « L'association a grandi, en dix ans. Elle compte environ 120 membres », a indiqué Christian Collet. Ils étaient presque tous là pour souffler les dix bougies du gâteau d'anniversaire.

# FEU D'ARTIFICE

17 JUILLET 2024

Comme d'habitude, l'A.P.P.S.L. répond présent pour participer aux festivités du 14 juillet....

Comme d'habitude nous vous demandons de faire l'effort de venir nous voir et de boire une bière en notre compagnie et déguster notre spécialité « la galette saucisse lunairienne », la meilleure de la Côte d'Émeraude !

Comme d'habitude nous comptons sur vous !



Saint-Lunaire



# DIMANCHE 4 AOUT 2024

## 30ème journée du pêcheur



**OUVERT A TOUS**

**VENEZ PASSER UN BON MOMENT DANS UN CADRE MERVEILLEUX !**

**APRES LA PÊCHE, LES STANDS DES PÊCHEURS VOUS  
PERMETTRONT DE VOUS RESTAURER.**

**BUVETTE, REPAS SOUS ABRI.**

*(Poissons du jour, moules, galettes, saucisses, frites, dessert, glaces, etc...)*



**Pour que l'eau salée n'ait jamais le goût des larmes,  
la S.N.S.M sera parmi nous.**

**« Apportez-lui votre soutien, un grand MERCI à tous »**

- Partie de pêche réservée aux membres de l'A.P.P.S.L., du Y.C.S.L. et de l'A.P.T.P.35, et sur invitation.
- Inscription sur place : 15€ par embarcation de 4 pêcheurs maximum.
- Remise du règlement dès 7h00 lors de l'inscription au Décollé.
- Départ 07h30 de la zone de mouillage et retour à 12h00 maxi.
- Pesée des prises à partir de 11h30.
- Remise des prix à 13h30.





# LE REPAS DES TRENTE ANS

Le samedi 24 AOUT 2024

Salle Omnisport P Lebreton, à partir de 19H00



Le repas de fin de saison, traditionnellement organisé en octobre ou début novembre, est avancé pour une date à la fin août afin d'avoir le maximum d'adhérents présents pour fêter dignement les trente ans de l'association.

Les membres du bureau sont sur le pont depuis la fin de l'été 2023 pour préparer cet événement (disponibilité de salle, du traiteur, organisation de la soirée...)

Le menu, préparé par le Traiteur JENVRIN (manoir de Pontbriand), est le suivant :

- ❖ *Assiette de la mer : terrine de poissons maison, saumon fumé maison, crevettes fraîches tropicales, quelques bulots de notre côte, huitres creuses n°4 triploïdes de Cancale, avocat au crabe*
- ❖ *Grillage de bœuf (dessus de palette) bien rassie, cuite sur le feu de bois avec sa sauce*
- ❖ *Gratin râpé dauphinois, courgette, ratatouille d'été, tomate*
- ❖ *Grand gâteau d'anniversaire framboisier chocolat*
- ❖ *Café ou thé ou tisane avec sa mignardise*
- ❖ *Boissons : (1 bouteille/ 4 personnes)*
  - *Vin blanc Chardonnay*
  - *Vin rouge Bordeaux*
  - *Eaux plate et pétillante de Plancoët*

L'apéritif est préparé et servi par l'APPSL (punch, pétillant..., mignardises salées) à partir de 19H30

La soirée musicale sera assurée par un orchestre.

PRIX : 30 euros par personne. Inscription obligatoire avant le 01/08/2024.

Repas limité à 200 personnes.

## REPAS DES TRENTE ANS

Fiche d'inscription à retourner avant le **01/08/2024** (dernier délai)

accompagnée du règlement (Chèque à l'ordre de l'A.P.P.S.L.):

Au Président, M COLLET Christian, 35 rue de la saudrais à Saint Lunaire

NOM & Prénom :

Nombre de personnes :

Montant du règlement : 30 € x \_\_\_\_\_ €

*Toute demande d'inscription sans règlement ne sera pas prise en compte.*

## Amortisseur d'amarre, faites le bon choix pour protéger vos cordages



### Les amortisseurs d'amarre limitent les à-coups et l'usure des cordages. Mais quel modèle adopter ? Petit tour des solutions actuelles.

Installé sur chaque amarre, l'amortisseur est là pour atténuer les à-coups de la mer. Car c'est la houle qui cause plus de dégât que le vent. Même fort, ce dernier tend l'amarre, mais ne la fatigue pas (tant que l'on reste dans la plage d'utilisation du cordage et non proche de sa rupture...). Les amortisseurs présentés ici fonctionnent au port, à quai, mais aussi au mouillage pour amortir la traction du bateau sur sa chaîne d'ancre.

#### De bonnes amarres pour commencer...

Avant de penser amortisseur, il faut commencer par s'équiper de bonnes amarres.

Ne pensez pas recycler vos vieilles drisses ou morceaux d'écoute en amarre. Ceux-ci sont raides comme la justice et ne rendent rien (justement pour les écoutes ou les drisses, on cherche des cordages qui n'offrent que très peu d'allongement). Au contraire, une amarre doit être souple, élastique.

Le Polyamide et le Polyester sont les deux matières qui offrent le meilleur allongement/solidité. Le polyamide s'allonge entre 15 et 30 %, mais résiste mal aux UV (phénomène de durcissement à long terme). Face à lui, le polyester s'allonge moins (de 10 à 15 %), mais reste toujours souple même après une longue exposition au soleil.

La construction de l'amarre entre aussi en ligne de compte pour l'élasticité et la souplesse. Ainsi le cordage trois torons sera moins souple que le huit torons ou que les amarres tressées. Hélas, ces amarres haut de gamme peuvent aussi coûter trois fois le prix des premières.

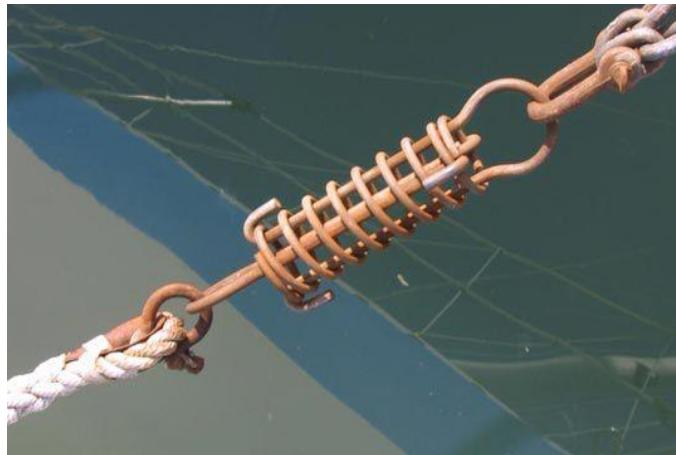
#### Quel amortisseur d'amarre choisir ?

##### Amortisseur d'amarre métallique ou caoutchouc ?

Le marché de l'amortisseur d'amarre se partage en 2 familles. D'un côté les ressorts métalliques, d'un autre les systèmes en caoutchouc. Chacune des 2 familles a son lot d'avantage et d'inconvénient.

##### Les ressorts métalliques

Outre la qualité de l'acier utilisé (acier, acier galva, inox), le rapport entre le diamètre du fil et celui du ressort est important. Un ressort plus large amortit plus qu'un modèle plus étroit. De même pour le fil, le diamètre de l'acier utilisé, plus il est gros, plus il amortit. Le gros problème des ressorts reste le vieillissement. Non protégés, ils sont rapidement attaqués par la rouille. Il faut donc protéger l'acier.



Les protections galvanisées sont proscrites, car ce procédé suppose de chauffer l'acier à 450°C, ce qui altère ses propriétés élastiques. Reste la solution des amortisseurs d'amarre protégés par électrolyse à froid. Il s'agit d'une protection déposée par électrolyse dans des bains de zinc. Les amortisseurs d'amarre protégés par cadmiage (les ressorts ressortent avec une couleur or) reposent sur le même principe (électrolyse), mais apportent plus de résistance à la corrosion. Restent les amortisseurs d'amarre en inox, les plus solides face à la corrosion. Mais cet alliage est beaucoup moins souple que l'acier (il est même cassant). En plus, ce métal « couine » en fonctionnement, car le frottement inox sur inox a tendance à gripper. Le bruit est d'ailleurs un point négatif de ces modèles à ressort, phénomène inexistant sur les modèles en caoutchouc.

### **Les amortisseurs en caoutchouc**

Pas de ressort pour les amortisseurs en caoutchouc, c'est l'enroulement du cordage autour du corps de l'amortisseur qui assure l'amortissement. Avec l'amortisseur d'amarre caoutchouc couramment utilisé, il faut prévoir au moins 2 tours (3 tours c'est mieux) pour un bon amortissement.



Il est amusant de noter que lorsqu'on exerce une très forte traction sur d'amarre, elle se tend en ligne droite et l'amortisseur vient alors s'enrouler autour. Attention de bien choisir le modèle avec les taquets en sifflet à chaque extrémité. Ceux-ci ont un rôle au moment de la tension de l'amarre (il existe des modèles sans taquet, souvent moins chers, mais aussi moins performants). Avec l'amortisseur en caoutchouc type Milla, l'amarre traverse l'amortisseur en plusieurs passages (entre 6 et 8 trous suivant le modèle), mais le principe reste le même.

Un peu moins performants que les ressorts, les amortisseurs en caoutchouc ne craignent pas les UV et la corrosion et surtout ne font aucun bruit. Un gros plus pour dormir tranquille au port.

# 740 000 km de lignes de pêche et 14 milliards d'hameçons sont perdus en mer chaque année

*Selon une recherche publiée dans *Science Advances*, deux pour cent de tous les équipements de pêche utilisés dans le monde chaque année finit par polluer les océans. Pour mettre cela en perspective, tous ces déchets qui jonchent l'océan pourraient faire plus de dix-huit fois le tour de la Terre.*



## Des outils de pêche perdus dans l'océan

La pêche contribue certes à la sécurité alimentaire, aux revenus et aux économies mondiales. Toutefois, les matériaux abandonnés, perdus ou rejetés sont un problème **préoccupant pour la durabilité de ce secteur en raison de leurs impacts socioéconomiques**. Ils représentent également une importante source de pollution marine avec des **impacts négatifs conséquents sur la faune, ainsi que pour les habitats marins et côtiers**.

Certaines de ces pertes sont attribuables à la façon dont les outils sont utilisés. Les chaluts de fond peuvent par exemple se coincer sur les récifs. Une mer agitée, ainsi que des croisements répétés avec d'autres bateaux contribuent également à ces pertes (filets remorqués croisant des palangres dérivantes, notamment).

Des organisations internationales telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont élaboré des mesures juridiques pour prévenir et réduire la perte ou l'abandon de ces matériaux. Parmi elles figurent notamment le marquage et le suivi des matériaux, le signalement et la récupération de leurs pertes ou encore la réglementation des pratiques de pêche destructrices.

Néanmoins, les informations empiriques sur la quantité d'outils de pêche perdus dans les océans **restent limitées**. Or, ces informations insuffisantes limitent le développement des bases de référence globales nécessaires pour véritablement agir.

## Des estimations qui donnent le tournis

Pour combler ce manque de connaissances, des chercheurs ont récemment interrogé plusieurs centaines de pêcheurs originaires de sept pays sur l'utilisation et les pertes annuelles d'outils de pêche. Ces matériaux impliquaient les filets maillants, les palangres, les sennes coulissantes, chaluts et casiers. Nous avons couplé ces enquêtes avec des informations sur les données mondiales sur l'effort de pêche des pêcheries commerciales.

D'après ces recherches, voici une estimation de ce qui est perdu ou abandonné volontairement en mer chaque année par les pêcheurs :

- **740 000 kilomètres de lignes principales à la palangre.**
- **Près de 3 000 kilomètres carrés de filets maillants.**
- **218 kilomètres carrés de chaluts.**
- **75 000 kilomètres carrés de sennes coulissantes.**

En outre, les chercheurs estiment à plus de vingt-cinq millions le nombre de casiers et de pièges, et à près de quatorze milliards le nombre d'hameçons de palangre perdus chaque année. Toutes ces pertes représentent environ 2% de tous les matériaux de pêche utilisés chaque année.

Compte tenu de l'augmentation de l'effort de pêche mondial, ces nouvelles estimations actualisées seront essentielles pour refléter l'état actuel de la pêche mondiale de manière à trouver des solutions ciblées à grande échelle. Notez que ces estimations n'incluent pas la quantité de lignes de pêche et d'autres outils perdus par les pêcheurs récréatifs.

Source : SCIENCEPOST en 2022,

*Ps : Une enquête de sciences participatives (Fish & Clik) a ainsi permis de recenser 27.000 engins ou débris d'engins de pêche sur le littoral français en seulement deux ans, entre la Bretagne et les Hauts-de-France.*

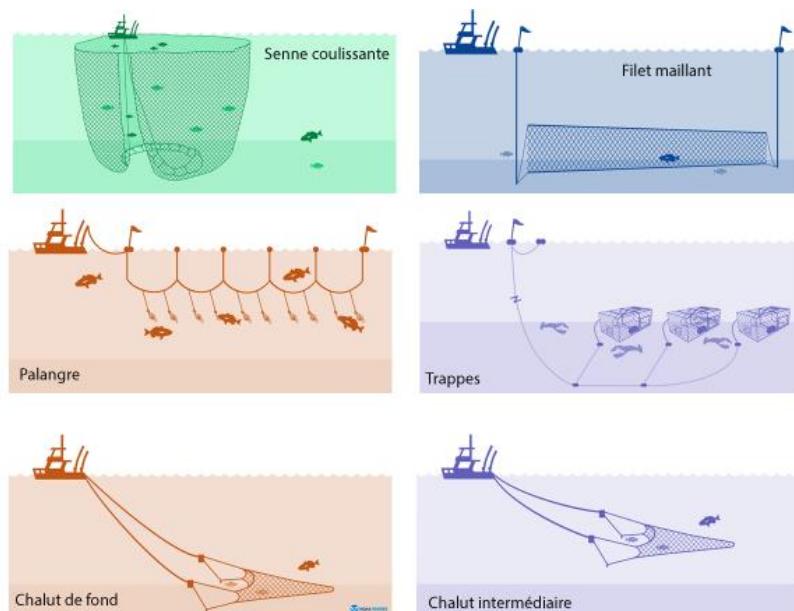
## Les filets de pêche perdus en mer représentent près de deux fois la superficie de la Suisse

Près de 2% des engins de pêche seraient perdus et parfois même jetés chaque année dans les océans du globe, suggère une étude australienne. Outre la pollution que représente le plastique de ces dispositifs, de nombreux animaux en sont les victimes directes

Conditions météorologiques parfois dantesques, mauvais entretien, dégradation par des animaux, erreurs humaines... chaque année des quantités considérables d'engins de pêche partent à la dérive ou coulent dans les océans. Combien exactement ? Difficile de le savoir. « On lit souvent un chiffre de 640 000 tonnes par an, mais cette estimation ne repose sur rien de concret », répond Kelsey Richardson, chercheuse affiliée à l'agence nationale de la recherche australienne (CSIRO), et consultante sur la question de la pollution liée aux outils de pêche pour l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Elle est auteure principale d'une étude publiée le 12 octobre dans *Science Advances*, qui tente d'évaluer l'ampleur de ces pertes, en se focalisant sur les dimensions des dispositifs et non sur leur poids.

« Ce n'est pas tant la masse que cela représente, sans doute 10% du total des plastiques déversés dans les océans, qui pose le plus de problèmes, mais la nature de ces déchets, souligne François Galgani, océanographe et spécialiste des pollutions océaniques à l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) de Tahiti, qui n'a pas participé à cette étude. Car ces filets, lignes et pièges ont un impact immédiat sur la biodiversité, puisqu'ils sont conçus pour tuer. Une fois abandonnés, ils continuent à tuer pendant au moins un an. » Qu'ils dérivent en surface, restent entre deux eaux ou se déposent sur les fonds marins, ils piègent en effet toutes sortes d'animaux : les poissons auxquels ils étaient destinés, mais aussi des tortues, des oiseaux, des requins ou des cétacés.

Différentes sortes d'engins de pêche. Les filets ont parfois des surfaces de plusieurs dizaines d'hectares, quand les lignes les plus longues peuvent mesurer 100 kilomètres et porter des milliers d'hameçons.



### Près de 80 000 kilomètres carrés de filets perdus chaque année

Selon les calculs de Kelsey Richardson et ses collègues, environ 75 000 kilomètres carrés de sennes, 3000 km<sup>2</sup> de filets maillants, 218 km<sup>2</sup> de chaluts, 740 000 kilomètres de lignes de palangres (ainsi que 15 millions de km de lignes secondaires et 14 milliards d'hameçons) et 25 millions de trappes (pots, casiers, etc.) seraient ainsi perdus en mer chaque année. Pour dresser cet inventaire, les chercheurs ont réalisé 451 interviews de pêcheurs dans sept pays sélectionnés d'après l'intensité de leur effort de pêche. L'Indonésie (2e rang mondial) pour l'Asie, les Etats-Unis (4e rang) pour l'Amérique du Nord, l'Islande (19e rang) pour l'Europe, la Nouvelle-Zélande (40e rang) pour l'Océanie, le Pérou (6e rang) pour l'Amérique du Sud et le Maroc (17e rang) pour

l’Afrique. S’ajoute le Belize, qui pèse peu à l’échelle planétaire, mais qui est représentatif de la zone caraïbe. Le questionnaire portait sur le nombre, le type et la taille d’engins utilisés, le nombre et la taille des dispositifs perdus et les causes de ces pertes. Ces dernières avaient déjà fait l’objet d’une publication en 2021, qui montrait que les conditions météorologiques jouent un rôle essentiel, mais notait également que certains engins en fin de vie sont parfois volontairement jetés à la mer, ou perdus après des conflits entre navires.

« Sur la base des réponses obtenues, nous avons produit une extrapolation des pertes à l’échelle des pêcheries du globe », explique Kelsey Richardson, depuis Rome, où elle contribue au projet GloLitter de réduction des déchets de pêche, lancé par la Norvège avec le soutien de la FAO et de l’Organisation maritime internationale (OMI). De l’étude, il ressort que les grandes pêcheries industrielles perdent moins de matériel que les pêcheries côtières. « Nous n’avons pas d’évaluation précise du prix des dispositifs perdus, reconnaît Kelsey Richardson. Mais on peut penser que les filets des grands navires hauturiers, qui sont parfois très sophistiqués, sont plus onéreux et sont donc récupérés dès que c’est possible. »

## Une évaluation imparfaite

Originale, la méthode choisie par les chercheurs australiens n’est pas pour autant parfaite. Par exemple, la Chine, premier pêcheur de la planète et qui opère sur toutes les mers du globe, notamment en haute mer, ne figure pas dans la sélection de pays où des opérateurs ont été interrogés. « En revanche, notre extrapolation tient bien compte de l’effort de pêche considérable de ce pays, souligne Kelsey Richardson. Mais il est vrai qu’en procédant ainsi nous n’avons pas eu accès à l’ensemble des pêcheries de haute mer.»

« Avec un nombre réduit d’entrevues, on reste un peu sur notre faim, reconnaît François Galgani. Mais ce groupe produit des études très solides et leur méthode ira en s’améliorant. Ce qu’ils obtiennent ici est très cohérent avec ce que l’on savait déjà », insiste l’océanographe, qui rappelle que sur les plages, environ 10% des déchets sont liés à la pêche. « Quand on plonge en Méditerranée, on voit surtout des emballages près de la côte, mais plus au large ce sont principalement des déchets issus de la pêche. Près des Açores, ces derniers représentent la totalité de ce que l’on trouve au fond de l’Atlantique. »

Des travaux publiés en septembre dernier par des chercheurs de l’ONG néerlandaise Cleanup the Ocean, qui conçoit des dispositifs de récupération des plastiques flottants, avaient montré en septembre dernier qu’au moins 30% (en nombre et en masse) des 6000 objets et 547 kg récupérés lors d’une expédition en 2019 dans le nord du Pacifique – la célèbre « mer de plastique » – pouvaient être associés à la pêche.

## Recycler, en attendant les filets biodégradables

Ces déversements sont-ils une fatalité ? « Non, répond François Galgani. Il existe de nombreuses solutions, à commencer par le balisage. » Aujourd’hui, un boîtier de localisation reposant sur le système par satellite Argos revient à une centaine d’euros, à comparer avec les dizaines de milliers d’euros que coûtent les grands filets. « Le Parlement européen a adopté en 2021 une résolution visant notamment à développer ce traçage des filets des flottes qui opèrent dans les eaux de l’UE. » Un texte porté par l’ancienne navigatrice française Catherine Chabaud, aujourd’hui députée européenne, sensibilisée par tout le plastique rencontré au cours de ses courses au large.

Pour les chaluts et les pièges, qui restent au fond de la mer et ne peuvent émettre vers des satellites, en revanche, il faudra développer des dispositifs acoustiques. « A terme, la meilleure solution semble être la mise au point de matériaux qui se dégradent suffisamment rapidement pour éviter de multiplier le nombre d’engins fantômes en mer, souligne François Galgani. La Norvège est assez en avance sur ce sujet, mais les filets sont pour le moment moins efficaces que les engins traditionnels ». L’océanographe penche également pour le développement d’une véritable industrie de recyclage des filets, à l’image de ce qui se fait déjà, à petite échelle, en Slovénie ou en France. Ils sont nettoyés et broyés puis transformés en fil ou en granulés. De quoi produire des vêtements, des montures de lunettes, des meubles, des revêtements pour l’automobile et même des montres... de plongée.

*Source : le temps, magazine suisse*

# VIGIPOL

## La conscience du risque : un moteur pour l'action

### **LES IDÉES FAUSSES ONT LA VIE DURE**

**La perception du risque est souvent faussée par des idées reçues sur les risques, les responsabilités des différents acteurs et les actions à conduire, telles que :**

#### **L'ETAT SE DÉSENGAGE ET C'EST AUX COLLECTIVITÉS DE GÉRER À LA PLACE**

Non, la **responsabilité des opérations de lutte à terre a toujours été répartie entre le maire et le préfet**, mais **les petites pollutions** du ressort du maire se **multiplient** avec les pertes de cargaison. En termes de main d'œuvre, l'Etat n'a plus de personnel à déployer sur le terrain et les agents des collectivités seront mobilisés. La **complémentarité entre l'Etat et les collectivités est essentielle aujourd'hui**, tout comme le rôle de Vigipol pour défendre les intérêts des collectivités dans cette nouvelle donne.

#### **QUAND UN CONTENEUR S'ÉCHOUE À LA CÔTE, C'EST UNE FORTUNE DE MER**

Non, ramasser ce qu'il y a dedans est **illégal** et surtout potentiellement **très dangereux** s'il contient des produits chimiques.

#### **ON NETTOIE AU PLUS VITE, ON RÉFLÉCHIT APRÈS**

Non, mieux vaut prendre le temps de choisir les techniques adaptées afin de **ne pas altérer davantage le milieu naturel** par un nettoyage inapproprié.

#### **LES MILITAIRES ET LES BÉNÉVOLES VIENDRONT NETTOYER LES PLAGES**

Non, il n'y a **plus d'appelé du contingent** et les militaires professionnels sont mobilisés sur d'autres missions. Pour des raisons de risque sanitaire et d'efficacité opérationnelle, la doctrine **ORSEC refuse** désormais de faire appel à des **bénévoles**.

#### **ON GÈRE LA POLLUTION, ON COMMUNIQUE PLUS TARD**

Non, la pollution suscite toujours une **grande émotion** et de fait, une **forte couverture médiatique**. Les **réseaux sociaux** décupleront le phénomène. Ne pas communiquer dès les premières heures expose à devoir gérer une crise médiatique en plus de la pollution.

## ENTREtenir la vigilance

---

La pollution maritime survient heureusement peu souvent sur un même territoire. Mais cette faible fréquence complique aussi le maintien d'une mobilisation suffisante des acteurs concernés. Conserver la mémoire des accidents et regarder ce qui se passe ailleurs est une nécessité.

Le transport maritime évolue. Les hydrocarbures transportés sont de plus en plus raffinés. Les navires sont gigantesques. Des navires utilisent le GNL (Gaz Naturel Liquéfié) pour leur propulsion. Le navire autonome n'est plus de la science-fiction. Les cybermenaces sont grandissantes. Anticipons-nous les nouveaux risques et la façon de les réduire ? Comment repérer les signaux faibles pour nous y adapter ? Observer ce qui se passe ailleurs que dans le monde maritime ou à l'autre bout du monde. Accepter que nos projets ou nos croyances puissent être contrecarrés. Et surtout ne pas renoncer à faire de la veille parce qu'il y a des choses plus urgentes à faire. Car ce qu'on pense impossible est précisément ce qui a le plus de chance de se produire.

A partir de cette veille, il convient ensuite de :

- *sensibiliser, informer et former en continu les acteurs*
- *se préparer à gérer l'imprévu et la surprise en adaptant les plans de secours*
- *savoir qui fait quoi et se connaître avant la crise*
- *faire avancer la réglementation sur la prévention des nouveaux risque*

## NOUS PRÉPARONS-NOUS À GÉRER LES CRISES D'HIER OU CELLES DE DEMAIN ?

---

Pour affronter un risque, il faut déjà l'anticiper et pour cela le connaître : dans sa fréquence, son occurrence, ses causes, ses typologies, ses zones de survenance mais aussi son évolution. Ce travail, généralement conduit en réaction après une pollution majeure, a permis la mise en place d'outils préventifs efficaces. Citons la mise en place des dispositifs de séparation de trafics, l'affrètement des moyens d'intervention pré-positionnés dans des lieux stratégiques, la capacité de mettre en demeure celui qui menace le littoral, l'inventaire des ports-refuges. C'est déjà beaucoup mais on ne peut pas compter que sur l'analyse du passé pour se préparer aux risques de demain. En plus de l'analyse accidentologique, le Danemark et les Pays-Bas se sont également dotés d'outils de modélisation quantitative du trafic et des routes maritimes des cinq prochaines années afin de mieux comprendre les accidents potentiels de demain et ainsi pouvoir les prévenir dès aujourd'hui. Une méthode à méditer.

## LA NAVETTE DU YCSL

Le service fonctionnera tous les jours selon le planning suivant affiché en haut de la cale  
(Annulation possible en cas de mauvaises conditions météo).

### Quelques recommandations :

- **Port du gilet obligatoire pour les -12 ans**
- Port recommandé pour tous les autres
- 2 personnes max/bateau en cas d'affluence
- Autocollant « navette » visible sur le bateau
- Forfait navette 145 € la saison, à payer auprès de l'APPSL
- Utilisation réservée à ceux qui ont le badge « navette »

HORAIRES NAVETTE 2024		YACHT CLUB de SAINT-LUNAIRE	
<hr/> 			
TOUS LES WEEK-END	<b>MAI</b> 09h00 – 12h30 / 14h30 – 18h30 (18h00 le dimanche + lundi Pentecôte) 1-2-3-4-5 mai / 8-9-10-11-12 mai / 18-19-20-21 mai / 25-26mai		
TOUS LES JOURS	<b>JUIN</b> 9h00 – 12h30 / 14h30 – 18h30 (18h00 le dimanche) 1-2 juin / 8-9 juin / 15-16 juin / 22-23 juin / 29-30 juin		
TOUS LES JOURS	<b>du 1er JUILLET au 31 AOUT</b> service continu 8h30 – 19h45 + <b>doublage navette du 14/07 au 20/08</b> 11h30 – 13h00 / 15h00 – 19h00		
TOUS LES JOURS	<b>NEW du 1er au 8 SEPTEMBRE</b> 9h00 – 12h30 / 14h30 – 18h30 (18h00 le dimanche)		
TOUS LES WEEK-END	<b>SEPTEMBRE</b> 9h00 – 12h30 / 14h30 – 18h30 (18h00 le dimanche) 14-15 sept – 21-22 sept		

## LA SNSM - Station de Dinard

### SNSM DINARD - SNS244 & SNS 6-003



La station de Dinard comprend 51 membres dont 37 membres équipage opérationnels.

Chaque jour, un équipage d'astreinte est planifié mensuellement suivant ses disponibilités et est déclenché par un bip. Un équipage nocturne fixe est d'astreinte pour la semaine.

La station intervient suite à la demande du propriétaire de l'embarcation auprès du CROSS, également en cas d'incident matériel panne moteur, carburant, hélice engagée etc...



Ils seront présents lors de notre AG et à notre journée du pêcheur, à cette occasion vous pourrez vous procurer le superbe annuaire des marées de la S.N.S.M, (minimum 5€)

**Merci d'avance pour eux.**

**Bilan opérationnel du 01/01/2023 au 30/11/2023 :**

**TOTAL INTERVENTIONS = 58**

Interventions de jour : vedette = 43, semi rigide = 7

Interventions de nuit : vedette = 8, semi rigide = 0

Nombre de navires assistés = 29 + 1 planche à voile

73 personnes secourues et 2 sauvées d'un danger réel

**« Pour que l'eau salée n'ait jamais le gout des larmes »**



**TÉMOIN OU VICTIME D'UN PROBLÈME EN MER ?**

**APPELEZ LE CROSS**

DEPUIS LE LITTORAL, LE NUMÉRO NATIONAL D'URGENCE

**C'EST LE 196**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN FIXE OU UN PORTABLE

EN MER, J'UTILISE

**LE CANAL 16 DE MA VHF**

JE DEMANDE LE CROSS

ministère de l'Énergie et du Climat - 2014



*L'APP SL remercie sincèrement ses partenaires qui nous accompagnent depuis de nombreuses années par leur fidélité en nous soutenant dans nos projets et activités.*

